Timothy Tackett

Par la volonté du peuple

Traduit de l'anglais par Alain Spiess

Près de deux siècles d'exégèse ont fini par rendre invisibles les acteurs des premiers mois de la Révolution française. Qu'il soit le résultat d'une recomposition sociale favorable à la bourgeoisie ou celui de la rencontre entre des idéologies et les circonstances, il n'en demeure pas moins que cet événement central de l'histoire reste le fait d'hommes qui, députés aux Etats généraux, sont peu à peu *devenus* révolutionnaires.

Quelle a été l'expérience individuelle et collective de ces hommes réunis dans la salle des Menus-Plaisirs ? Quels itinéraires furent les leurs ? Par quels jeux «d'interactions» les députés ont-ils donné naissance à l'Assemblée nationale ? A partir de quelle culture politique, de quel système de valeurs ? Hommes du concret, lecteurs pour certains des auteurs des Lumières, presque tous déjà partie prenante de la vie politique locale, ils ont tenté d'expliquer, dans leurs correspondances et plus tard dans des mémoires, par quel processus ils avaient fini par renverser l'Ancien Régime. C'est en explorant cette masse documentaire, jamais exploitée par les historiens de manière systématique, que Timothy Tackett, professeur d'histoire moderne à l'université de Californie (Irvine), parvient à restituer la dynamique d'un apprentissage révolutionnaire.

La recherche neuve, que propose l'auteur, ouvre comme «une troisième voie» à l'historiographie de la Révolution. Il s'agit de tenir constamment ensemble le politique, le social et le culturel, de ne pas considérer que le passé proche ou lointain (les fameuses «origines») explique à lui seul le présent révolutionnaire, mais de laisser ce dans la force de son actualité.

GIBERT JOSEPH

Timothy Tackett

Par la volonté du peuple

Comment les députés de 1789 sont devenus révolutionnaires

3

L'apprentissage politique

En écrivant ses mémoires en 1792, l'académicien Bailly se rappelle fort bien la joie qu'il éprouve à participer à l'assemblée électorale de 1789, mais aussi son inquiétude quand il lui est demandé de présider les séances : « J'ignorais entièrement les formes et les règles de ces assemblées, assez nouvelles alors pour tout le monde. » Jusqu'à cette date, écrit-il, son expérience politique s'était limitée à des lectures et à des discussions dans les clubs parisiens. Mais, pour la première fois de sa vie, il devient, comme aurait dit Sieyès, « quelque chose dans l'ordre politique[1] ». Cette image de néophytes politiques que nous donne Bailly des députés de 1789, mieux préparés pour les discussions idéologiques que pour l'action politique, est un thème récurrent d'une bonne partie de l'historiographie révolutionnaire. Pour Edmund Burke, comme pour Alexis de Tocqueville, les députés n'ont guère d'expérience des réalités du pouvoir et des affaires publiques et fondent leur entendement politique sur des raisonnements abstraits et des professions de foi philosophiques. A la fin du XXe siècle, Norman Hampson et François Furet ont défendu en grande partie cette thèse, tout en développant l'idée que la méconnaissance de la réalité du pouvoir était l'une des causes directes de la mentalité de la Terreur[2].

On peut toutefois se demander, sans pour autant remettre en cause l'authenticité des souvenirs de Bailly, si cet intellectuel parisien est représentatif de l'ensemble des députés. Il est clair qu'un certain nombre de délégués ont participé à la politique de l'Ancien Régime au plus haut niveau. Parmi les représentants des ordres privilégiés, la plupart des évêques ont siégé à l'Assemblée générale du clergé, institution nationale qui fixe les contributions fiscales du clergé au roi et

qui utilise fréquemment son pouvoir financier pour demander des changements de politique. Parmi la vingtaine de nobles qui siègent dans les cours souveraines, plusieurs — Duval d'Eprémesnil et Fréteau de Saint-Just à Paris, Perreney de Grosbois à Besançon, Lambert de Frondeville à Rouen, par exemple — ont joué des rôles importants dans l'opposition parlementaire à la monarchie à la fin de l'Ancien Régime. Même dans les rangs du tiers état, un petit nombre non négligeable de députés — dont Dupont de Nemours, Lebrun, Anson, d'Ailly, Malouet, Treilhard, Le Couteulx de Canteleu, Target et Martineau — ont occupé des fonctions qui leur faisaient côtoyer les grands du pouvoir au sein de l'administration[3].

De plus, la participation à toute une série d'institutions avait probablement rodé la grande majorité des futurs constituants aux formes et aux procédures de la politique collective[4]. La plupart des députés du tiers état ont sans doute participé aux diverses assemblées corporatives — guildes, associations professionnelles, chambres de commerce et d'industrie, corporations de juges, d'avocats, de professeurs d'université —, institutions qui gardent encore une certaine vitalité à la fin de l'Ancien Régime[5]. Nous avons déjà noté que certains députés sont membres des académies savantes ou des loges maçonniques — ils forment entre un cinquième et un quart des constituants. Dans leur recrutement, ces organisations sont souvent très fermées et élitistes. Néanmoins, les loges et les académies ont pu fournir une expérience non négligeable de leur fonctionnement d'assemblées quasiment politiques[6].

L'expérience qu'ont les députés du gouvernement municipal est peut-être encore plus importante. Au moins un député du tiers sur cinq a occupé un poste dans les municipalités, et, parmi ces derniers, au moins soixante-deux ont été maires[7]. Et beaucoup plus ont sans aucun doute participé à la vie politique municipale dans toute une série d'institutions, allant du conseil municipal à l'administration de l'hôpital. Même si de nombreux maires ont été nommés par la monarchie, tous ont fait l'expérience de la vie politique municipale animée et vivante que l'on retrouve dans la plupart des villes tout au long du XVIIIe siècle — et qui connaît un véritable renouveau après 1787[8]. A cet égard, les députés du tiers sont nettement plus expérimentés dans l'action politique quotidienne que bon nombre des aristocrates militaires qui dominent l'ordre de la noblesse.

Mais au-delà de l'expérience professionnelle et de la participation à la vie municipale, les événements des dernières années de l'Ancien Régime vont produire une véritable mobilisation politique du

royaume qui aura de profonds effets sur presque tous les députés. Il ne saurait être ici question de raconter toute l'histoire politique de la France au cours des deux décennies qui ont précédé la Révolution. Notre objectif est plutôt d'examiner l'impact de ces événements sur l'apprentissage politique des futurs représentants de la nation.

La mobilisation politique après 1770

Après avoir été étudiées pendant des générations, les causes politiques directes de la Révolution française, la banqueroute imminente de l'Etat et l'effondrement progressif du gouvernement des Bourbons, sont à présent assez bien comprises. Dans la compétition intense entre les grandes puissances européennes du XVIIIe siècle, un système fiscal délabré et très inéquitable empêche de plus en plus la France de réunir assez d'argent et d'obtenir assez de crédit pour maintenir sa position et payer ses dettes. La nécessité perpétuelle de lever de nouveaux impôts amène le roi à l'affrontement avec les cours souveraines, qui veulent préserver l'image de leur propre autorité et qui affirment leur droit d'opposer une sorte de veto aux décrets royaux. De plus, la faiblesse et l'incompétence du dernier Bourbon de l'Ancien Régime ne font qu'exacerber la situation. Il ne fait aucun doute que Louis XVI a voulu le bien de son peuple. Mais sa continuelle lassitude et sa léthargie face aux devoirs qui incombent à la royauté, son insouciance qui l'amène à s'endormir — et même à ronfler — au milieu de ses fonctions politiques les plus importantes le contraignent à toujours s'en remettre aux conseils des autres. Il se montre également indécis sur le choix de ses conseillers, si bien que la politique royale des dernières années du règne offre un manque de stabilité insensé qui laisse les observateurs français bien informés totalement perplexes. « Ce mélange continuel, écrit Pétion, d'autorité et de faiblesse, de cruauté et de clémence, de respect et de violation des lois, ces variations perpétuelles dans les principes » contribuent invariablement à saper la crédibilité et l'autorité du gouvernement[9]. En suivant l'évolution psychologique de nos députés témoins, nous verrons qu'ils gardent longtemps en eux le rêve d'un roi bon et paternel, et que ce rêve persistera même après le démantèlement des structures institutionnelles de l'absolutisme[10]. Mais certains des témoins sont de plus en plus conscients des problèmes que pose ce roi avec lequel ils doivent traiter. En janvier 1787, l'avocat Target, qui suit de près les affaires politiques depuis vingt-cinq ans, note dans son

journal : « Louis XVI : seul de son parti, mais ne suit d'autre volonté que celle des autres ; de l'instabilité, plus grande de jour en jour, dans l'exercice du pouvoir. » Duquesnoy, bel esprit et propriétaire terrien de Lorraine, en vient à la même conclusion au début des Etats généraux : « Le roi, entraîné sans cesse de système en système, les changeant, les adoptant, les rejetant avec une légèreté inconcevable, déployant la force et cédant avec mollesse, le roi a perdu entièrement son autorité. »[11]

Pour les députés plus âgés en 1789, l'expérience de la « révolution de Maupeou », à la fin du règne précédent, a marqué une ligne de partage dans les attitudes politiques. Les efforts du dernier chancelier de Louis XV pour étouffer l'opposition à la politique royale par une réorganisation totale du système judiciaire ont stimulé le développement d'un « parti patriote », qui défend les droits de la « nation » et demande un Etat de droit fondé sur une « constitution » et la convocation des Etats généraux[12]. Parmi les opposants des « parlements de Maupeou » dans la capitale, se trouvent plusieurs futurs députés, dont le jeune duc et pair La Rochefoucauld, le magistrat parlementaire Fréteau de Saint-Just, le futur parlementaire Duval d'Eprémesnil et six des neuf avocats qui allaient siéger dans la délégation parisienne en 1789 : Target, Treilhard, Tronchet, Hutteau, Camus et Martineau. Target, qui dénonce de telles mesures, écrit l'un des pamphlets les plus lus de l'époque. A l'exception de d'Eprémesnil, tous vont se ranger avec les « patriotes » au cours des premiers mois de l'Assemblée constituante[13]. En province, le magistrat du Mans Ménard de La Groye, le professeur de droit de Pau Mourot, le lieutenant général de Nîmes Ricard et l'avocat poitevin Thibaudeau se sont tous vigoureusement opposés à la réorganisation judiciaire de Maupeou. Bien que de nombreux députés aient été trop jeunes pour occuper des postes en 1770, un certain nombre ont sans aucun doute été influencés par les campagnes de discours et de pamphlets. Bertrand Barère se souvient de l'impact qu'ont eu ces événements sur les étudiants en droit et les avocats de Toulouse : ce fut pour eux l'occasion d'être sensibilisés aux problèmes nationaux, de découvrir les concepts de « patriotisme » et de « despotisme ministériel »[14]. A cet égard, l'affaire Maupeou aura été une sorte de répétition de la crise « prérévolutionnaire ».

Si les premières années du règne de Louis XVI furent relativement calmes — grâce à la popularité des ministres Turgot et Necker, et une guerre victorieuse contre l'Angleterre —, la crise fiscale de 1786 engendre une mobilisation politique encore plus importante que celle

de l'époque de Maupeou. Quelque vingt-deux futurs députés siègent à l'Assemblée des notables de 1787[15]. Après le renvoi des notables et le remplacement du ministre Calonne par Loménie de Brienne, le gouvernement royal et les divers parlements entrent dans une période de perpétuel affrontement. C'est en novembre 1787, au cours d'une rare apparition devant le Parlement de Paris, que le roi et son chancelier annoncent officiellement une future convocation des Etats généraux, promise pour les cinq ans à venir[16].

Pour la plupart des futurs députés, les escarmouches entre la monarchie, les notables et les parlements ne peuvent être vues qu'avec un certain recul. De sa ville de Poitiers, Faulcon suit et commente la politique nationale plus que jamais auparavant, et rêve de voir naître de tous ces événements une profonde réforme du système judiciaire. Mais il est peu optimiste : « Toutes ces idées ne sont que des illusions ; ces réformes salutaires ne se feront jamais[17]. » L'organisation des assemblées provinciales de 1787-1788 aura toutefois un effet plus direct sur l'éducation politique des futurs constituants. Conçues par Calonne, et gardées en grande partie telles quelles par son successeur, les assemblées sont destinées à gagner un soutien local favorable à l'augmentation des impôts. Avec l'évolution du système, seuls deux tiers de la France seront affectés (vingt-deux des trente-quatre généralités). Néanmoins, l'expérience aura un impact sur l'évolution de la culture politique du pays. Les décrets qui les ont instituées spécifient que le nombre des représentants du tiers état doit être égal à celui des deux autres ordres réunis et que tous les votes doivent être comptés par tête — popularisant ainsi un principe qui sera rapidement revendiqué aux Etats généraux. Plus important peut-être, le nouveau système crée une structure nationale uniforme pour les élections des villes et des villages dans une grande partie du royaume, élections auxquelles vont se présenter pratiquement tous les futurs députés curés et du tiers état. Au moins 217 députés des trois ordres participent également aux diverses assemblées régionales et aux états provinciaux, pas moins de 50 d'entre eux siègent dans les commissions intermédiaires permanentes et 23 sont nommés syndics, principaux responsables exécutifs du système[18]. Dans certains cas — comme les états provinciaux du Poitou ou la commission intermédiaire de Lyon — la moitié ou plus de la future délégation du tiers aux Etats généraux siège dans les rangs de son ordre aux assemblées provinciales. Ainsi, les assemblées ne servent pas seulement d'apprentissage des procédures de la politique collective, mais également de lieux de

rencontre où les futurs dirigeants provinciaux auront l'occasion de se connaître.

La mobilisation municipale de 1788-1789

En mai 1788, l'incapacité continuelle de la monarchie à obtenir un accord du Parlement pour des réformes financières et une augmentation des impôts provoque ce qui paraît être une véritable reprise de l'affaire Maupeou. Avec la restructuration massive des cours souveraines et la création d'un nouveau système de « grands bailliages », tous les futurs députés attachés au système judiciaire en tant que magistrats ou avocats — au moins trois cents — se trouvent obligés d'affronter la crise et de faire un choix politique. A Paris, le fougueux orateur d'Eprémesnil, qui a mené l'opposition parlementaire l'année précédente et qui est devenu un héros pour de nombreux Parisiens, prend l'offensive contre le « despotisme ministériel » et est obligé de s'exiler avec son confrère Fréteau de Saint-Just. En province, les futurs députés Milscent d'Angers, Creuzé-Latouche de Châtellerault et Lambert de Frondeville de Rouen sont à l'avant-garde du mouvement de protestation local, tandis que Ménard de La Groye se retrouve exilé dans le Berry pour s'être opposé aux lois. Par leurs actions, tous ces hommes se font des réputations qui vont faciliter grandement leur élection aux Etats généraux six mois plus tard[19].

Dans presque la totalité du royaume, l'opposition judiciaire aux édits de mai emprunte les modes traditionnels de protestation : les cours se mettent en grève et refusent de fonctionner, tandis que des sympathisants publient à titre individuel d'innombrables pamphlets. Mais dans le Dauphiné, les événements évoluent différemment, d'une manière qui va exercer une grande influence sur l'ensemble du pays. Là, le mouvement d'opposition est mené de façon inspirée par Jean-Joseph Mounier, jeune magistrat de Grenoble âgé de vingt-neuf ans, qui n'est même pas membre des cours royales. Fils d'un marchand drapier de la ville, Mounier, grâce à sa fortune familiale et à son intelligence précoce, change de condition et devient tout d'abord avocat, puis juge municipal — fonction qui permettait d'acquérir une noblesse non héréditaire. Tout comme Ménard, Faulcon et de nombreux autres hommes de loi de l'époque, il n'est guère passionné par les idées abstraites des philosophes, mais est plutôt inspiré par une conception traditionnelle des lois et de la justice[20]. Bien que

décrit parfois comme une personne distante et hautaine, il a une confiance en lui illimitée, une puissance et une rigueur de pensée qui l'amènent rapidement sur le devant de la scène au cours de l'été 1788.

A la mi-juin, à la suite d'une violente manifestation populaire dans les rues de Grenoble contre la suppression du parlement local, Mounier, organise une réunion *ad hoc* des trois états. On y exige non seulement le rétablissement du parlement, mais la restauration des états provinciaux — où le tiers état sera doublé, et où on votera par tête — et la convocation des Etats généraux pour résoudre les problèmes de la nation. Avec la complicité des autorités locales et grâce à la mobilisation d'autres villes du Dauphiné, Mounier réussit à tenir en juillet une seconde réunion de planification et d'organisation, qui débouchera sur la tenue des états provinciaux en septembre. Il s'entoure rapidement d'une équipe de collaborateurs exceptionnellement talentueux où l'on trouve le jeune et brillant avocat Barnave, l'archevêque et éminent apologiste catholique Le Franc de Pompignan et tout un groupe de nobles libéraux — comme le comte de Virieu, le comte de Lablache et le marquis de Viennois. La plupart de ces hommes deviennent très liés, ils se tutoient, s'appellent « camarade », et ils se feront presque tous élire par les états provinciaux pour siéger aux Etats généraux. Les brochures écrites par Mounier, Barnave et Virieu circulent rapidement à travers le pays. Elles font connaître le succès de l'expérience du Dauphiné et offrent ainsi un modèle d'organisation politique aux autres provinces[21].

Mais si l'expérience du Dauphiné joue un rôle important dans la mobilisation politique de 1788, une seconde et puissante impulsion vient du gouvernement lui-même. Le décret royal du 5 juillet 1788, rédigé par le « ministre principal » Loménie de Brienne, qui annonce la convocation des Etats généraux est d'une importance capitale[22]. Si le décret lui-même demande seulement l'envoi de documents locaux destinés à vérifier les procédures électorales des Etats généraux précédents de 1614, les remarques préliminaires vont nettement plus loin. Les conseils municipaux, les premiers concernés par une telle demande, sont non seulement encouragés à rechercher les précédents historiques des élections, mais aussi à faire parvenir leurs « vœux » sur la question. Pour que la réunion des Etats généraux soit indiscutablement « une assemblée vraiment nationale », les citoyens sont invités à réfléchir sur la manière dont elle pourrait être « suffisamment balancée » entre les trois ordres : c'est là une invitation à reconsidérer le nombre de délégués de chaque ordre et les modalités du vote[23].

Même après le remplacement de Brienne par Necker, le décret du 5 juillet reste un objectif politique fondamental du ministère : « Le but unique, le but essentiel auquel je devais tendre, écrit Necker, était la convocation des Etats généraux, leur composition raisonnable et leur réunion paisible[24]. » En fait, vers la fin de l'été, le garde des Sceaux semble avoir fait circuler systématiquement le décret dans les provinces, pour chercher à connaître l'opinion des autorités locales partout dans le royaume[25].

La mobilisation politique de l'automne 1788 est une histoire complexe, qui doit beaucoup aux actions des ministres, à l'exemple du Dauphiné, mais qui s'accomplit de multiples façons d'une région à l'autre, selon les tendances des institutions et le caractère local des unions politiques. Le lieu de discussion le plus habituel est la municipalité, soit au sein même du conseil municipal, soit parfois au sein de comités d'opposition, constitués pour l'occasion. Mais dans certaines régions, les états provinciaux peuvent également servir de point de ralliement. C'est dans le contexte de ces mouvements régionaux que de nombreux futurs députés apparaissent pour la première fois comme des leaders politiques.

L'un des premiers exemples de cette mobilisation a lieu en Bretagne. Comme dans le Dauphiné, le mouvement part de la capitale provinciale, sous la houlette d'un groupe de jeunes juristes : notamment Lanjuinais, janséniste et spécialiste du droit canon, et Le Chapelier, avocat et orateur de grand talent. Mais à la différence du Dauphiné, les patriotes bretons se trouvent confrontés aux puissants états provinciaux, dominés par une noblesse retranchée dans ses bastions, qui reste intraitable sur la question du partage des pouvoirs avec les membres du tiers. Ainsi, les points de dissension se développent rapidement entre les nobles et le tiers plutôt qu'entre l'ensemble des trois états réunis et le ministère à Versailles — comme cela avait été le cas dans le Dauphiné. En août 1788, Volney rejoint le mouvement en Bretagne. Par son journal, *La Sentinelle du peuple*, le jeune écrivain érudit donne à la lutte un ton philosophique et un style anti-aristocratique tranchant, singulièrement différents de la rhétorique de Mounier et de ses amis. Bientôt le mouvement breton devient un deuxième modèle d'opposition, qui se démarque nettement de celui du Dauphiné : il éprouve méfiance et hostilité à l'égard de la noblesse, devient progressivement favorable à une réforme plus radicale de la société — allant même, dans certains cas jusqu'à exiger la suppression totale de la noblesse — et annonce de nombreux arguments en faveur du tiers état, popularisés plus tard par l'abbé Sieyès[26].

En Franche-Comté et en Provence, où une noblesse intransigeante détient le pouvoir au parlement et aux états provinciaux, la configuration politique est, à de nombreux égards, similaire à celle de Bretagne. Ainsi, à Aix-en-Provence, les nobles se montrent intraitables non seulement sur la question de l'organisation interne des états, mais sur la question de la réforme du système fiscal. Quand les états réclament le droit de choisir la délégation de Provence aux Etats généraux, les libéraux d'Aix et de l'ensemble de la province demandent et obtiennent du gouvernement que les élections soient organisées par les sénéchaussées — comme dans la plupart des autres régions. Comme en Bretagne, les députés du tiers, choisis essentiellement parmi les dirigeants prérévolutionnaires, arrivent à Versailles avec une haine viscérale des « aristocrates » et des privilèges en général[27].

Mais dans la plus grande partie de la France, au cours de l'automne 1788, l'exemple du Dauphiné est nettement plus attrayant que celui de Bretagne. En Normandie, où Thouret, avocat de Rouen et futur député, joue un rôle de modérateur, semblable à celui de Mounier, les élites du tiers se battent pour que soient réinstitués les états de Normandie, sans cacher qu'ils s'inspirent de l'exemple du Dauphiné[28]. Le Dauphiné est encore le modèle de référence au Mans, où l'évêque et les principaux nobles unis aux élites du tiers insistent également pour la création des états provinciaux[29]. En Lorraine, sous la direction du chevalier philosophe Boufflers, les ordres privilégiés travaillent en étroite collaboration avec un comité de Nancy, qui demande l'égalité de l'impôt, le doublement du tiers et un vote par tête[30]. Dans le Vivarais, le mouvement de réforme est mené par un groupe semblable de nobles et de roturiers, dont plusieurs seront par la suite élus députés à Versailles. A la tête de la lutte se trouvent Boissy d'Anglas, écrivain et avocat protestant, ainsi que le comte d'Antraigues, talentueux mais fantaisiste, et disciple déclaré de Rousseau. Ici comme dans le Dauphiné, un sentiment de camaraderie unit les personnalités marquantes des trois états[31].

Au commencement de 1789, la mobilisation politique et la perspective d'un renouveau national touchent même les villes les plus isolées du Berry, de la Gascogne et du Massif central[32]. Cette politisation est souvent formée et influencée par des rivalités politiques préexistantes et par l'interaction entre la politique nationale et la politique municipale. Ainsi, la montée au premier plan de l'avocat de Bergues Bouchette provient de son long affrontement avec le subdélégué local, grand allié de l'oligarchie municipale. Bouchette réussit à utiliser les assemblées municipales prérévolutionnaires pour vaincre

ses ennemis d'une manière qui aurait été tout à fait impossible dans le cadre des institutions de l'Ancien Régime. Sa victoire se concrétisera par son élection aux Etats généraux. A Lyon, de la même manière, quatre des futurs députés jouent un rôle prépondérant dans le mouvement des « citoyens principaux » qui s'oppose aux prétentions du consulat municipal à contrôler les élections. Les tentatives du consulat visant à invalider l'élection de Périsse Du Luc comme représentant de la corporation des libraires ont bien pu contribuer à le rendre mieux connu et plus populaire[33].

Comparée à ces multiples assemblées et organisations politiques en province, l'activité prérévolutionnaire à Paris est dans un premier temps relativement modeste. A la suite du décret du 5 juillet, le conseil municipal se réunit brièvement à la fin juillet pour ordonner des recherches dans les archives, sans prendre position sur le fond de la question[34]. Mais dans l'ensemble, et à la notable exception du Parlement de Paris, la vie politique de la capitale reste plus étroitement contrôlée que dans les provinces. Néanmoins, les Parisiens suivent avec passion les événements du royaume dans les cafés, dans les imprimeries, dans les divers clubs et sociétés[35]. Les délégations des groupes de pression des villes et des assemblées provinciales de tout le pays affluent à Paris et cherchent à obtenir une audience avec le roi ou avec Necker. Un certain nombre de futurs députés se rencontrent sans aucun doute pour la première fois à Paris et commencent à se fréquenter au cours de l'hiver 1788-1789[36].

Parmi ces associations non officielles, le groupe le plus important et qui exercera la plus grande influence sera celui qui commence à se réunir chez le magistrat parlementaire Adrien Duport en novembre 1788. Agé seulement de vingt-neuf ans — comme Mounier —, Duport est unanimement considéré comme un penseur et un théoricien de grand talent, doté d'un véritable charisme : « Homme d'une fermeté d'esprit et de caractère prématurée, selon le constituant Toulongeon, ayant de l'élévation dans l'âme et dans la pensée ; systématique et exalté, il eût voulu, deux siècles plus tôt, être chef de secte religieuse[37]. » Le noyau de cette Société des Trente — comme on l'appelle habituellement — est constitué par un petit groupe d'amis de Duport au Parlement de Paris, particulièrement actifs au cours de la lutte récente contre la monarchie, et parmi lesquels se retrouvent les futurs députés d'Eprémesnil, Fréteau et Le Peletier de Saint-Fargeau. Mais il rassemble aussi un certain nombre d'hommes qu'il a connus à Paris dans les diverses associations maçonniques, mesmeristes et philanthropiques dont il est membre. Il y a le marquis de La

Fayette et ses amis de la guerre d'Amérique, le duc de Biron, le vicomte de Noailles et les trois frères Lameth ; il y a les intellectuels : Condorcet, La Rochefoucauld, Dupont de Nemours, Destutt de Tracy et — jusqu'à son départ pour Aix — le comte de Mirabeau. On y trouve également toute une coterie de jeunes courtisans libéraux appartenant aux plus grandes familles françaises, victimes, pour bon nombre d'entre eux, d'intrigues et de querelles qui les ont écartés des honneurs de la cour de Louis XVI : comme le duc de Montmorency-Luxembourg ou le duc de Liancourt ou le duc d'Aiguillon. Il faut aussi compter quelques hommes du tiers, parmi lesquels l'omniprésent Target et l'abbé Sieyès sont sans doute les plus importants[38].

La Société des Trente — qui en fait comprend plus de cinquante membres — n'a pas amorcé la mobilisation du royaume — comme on a pu parfois le laisser entendre[39]. Au moment où elle se forme, des patriotes se battent déjà depuis des semaines dans le Dauphiné, en Bretagne, en Provence et dans plusieurs autres provinces. Au cours de cette première mobilisation politique de la période révolutionnaire, les avocats et d'autres hommes de loi ont déjà pris l'initiative, avant les intellectuels parisiens. Mais les Trente représentent un formidable rassemblement d'individus de prestige, de talents et d'énergie. Après novembre 1788, la Société joue probablement un rôle important dans la divulgation des pamphlets libéraux — notamment ceux de Sieyès et de Target —, dans la revendication d'un vote par tête aux Etats généraux et dans la généralisation de la « guerre contre les privilèges ». Les vingt-huit membres du groupe élus aux Etats généraux vont former une des composantes essentielles du mouvement libéral à l'Assemblée nationale au cours de la première année[40].

Naissance du parti aristocratique

A la notable exception de la Bretagne et de quelques autres provinces, une grande partie de la mobilisation politique de l'automne 1788 est caractérisée par un esprit de coopération entre les trois ordres. Les états du Dauphiné, les assemblées dans le Vivarais et en Lorraine et de nombreuses autres réunions municipales voient une participation non négligeable des nobles et du clergé. Les nobles libéraux sont assurément une petite minorité de l'ensemble du deuxième état, mais leur empressement à accepter les demandes d'élections générales, de suppression des privilèges fiscaux et du doublement du tiers état a grandement encouragé les hommes du tiers. L'hiver et le printemps

1789 verront apparaître, dans l'ensemble du pays, une importante réaction de la part des nobles contre un tel programme.

Les déclarations contre le doublement du tiers faites par le Parlement de Paris en septembre 1788 marquent le prélude de cette réaction[41]. Mais l'intransigeance de la deuxième Assemblée des notables en décembre — venant à la suite de leurs positions plus libérales du printemps 1787 — fait une impression tout aussi forte sur les contemporains. Les dirigeants des notables diront clairement que leur réaction est en grande mesure due au déferlement de brochures qui apportent leur soutien au tiers état : des « écrits scandaleux » selon le prince de Conti, « qui répandent, de toutes parts dans le royaume, le trouble et la division ». Le prince essaie de convaincre le roi et lui dit « combien il est important, pour la stabilité de son trône, pour son autorité, pour les lois et le bon ordre, que tous les nouveaux systèmes soient proscrits à jamais et que la Constitution et les formes anciennes soient maintenues dans leur intégrité »[42].

La résistance conservatrice la plus puissante apparaît précisément dans les régions du royaume où les nobles sont déjà organisés et ont une expérience de l'action collective due à l'existence des états provinciaux ou des parlements. Comme ces régions ont été par ailleurs le théâtre de l'opposition la plus virulente de la part du tiers, elles voient se développer rapidement une dialectique politique de l'action et de la réaction. En Bretagne, par exemple, l'opposition aux mots d'ordre des patriotes d'octobre 1788 se mobilise rapidement en quelques jours. A la fin du mois, des pétitions circulent dans toute la province et seront finalement signées par 880 nobles, qui dénoncent toute modification éventuelle des procédures électorales des Etats généraux de 1614. Le parlement de Rennes soutient immédiatement une telle position. Les nobles se battent également à coups de pamphlets, avec autant d'énergie, sinon avec autant de talent, que Volney et Lanjuinais. A la fin juin, l'incompréhension est si grande que des batailles rangées ont lieu dans les rues de Rennes entre des groupes du tiers — étudiants, pour la plupart — et des gentilshommes organisés pour le combat. Maintenant leur intransigeance jusqu'au bout, les nobles bretons rejettent les décrets de Necker qui doublent le tiers état et retirent aux états provinciaux l'élection des députés aux Etats généraux. Pour finir, en accord avec le haut clergé, ils choisissent de boycotter les élections et n'envoient aucun député à Versailles[43].

On trouve des mouvements d'opposition identique de la part de la noblesse dans les états provinciaux de Provence et de Franche-

Comté, où des gentilshommes conservateurs dirigent une forte majorité au sein de leur ordre. En janvier, l'aristocratie comtoise proteste solennellement contre les décrets de Necker et rejette par avance toute élection de député qui n'aurait pas été faite au sein des états provinciaux. Si la plupart des nobles finissent par accepter les élections par bailliage, ils réussissent pendant quelques semaines à invalider la victoire de trois nobles libéraux à Vesoul et à les remplacer par des ultraconservateurs. Un scénario semblable se déroule à Aix-en-Provence, où les nobles s'organisent à leur tour pour faire face aux protestations du tiers. Inflexibles et méprisants, les nobles conservateurs dans leur majorité choisiront de boycotter les élections régulières et d'envoyer à Versailles une délégation de protestation, qui sera ultérieurement écartée par l'Assemblée nationale[44].

En Bourgogne, où les états provinciaux existent, mais ne siègent pas en 1788-1789, les magistrats du parlement de Dijon rejoignent un certain nombre de nobles militaires dans l'opposition au mouvement libéral. Dès les premiers jours de décembre 1788, des notables patriotes, conduits par les futurs députés Volfius et Arnoult, ont commencé à sillonner la province pour demander que le rôle du tiers état soit accru dans les élections à venir. Au bout d'une semaine, une soixantaine de nobles lancent une campagne d'opposition à Dijon. A la différence de leurs confrères intransigeants de Bretagne et de Provence, les nobles de Bourgogne sont souvent prêts à suivre les méthodes des patriotes. Sous leur direction, une assemblée générale des trois états de Dijon est convoquée à la fin du mois de décembre. Les nobles proposent un « compromis » en soutenant le principe d'élections libres et la suppression des privilèges fiscaux, mais en rejetant le doublement du tiers et le vote par tête. Après le refus des patriotes d'un tel compromis, les nobles dirigent alors tous leurs efforts pour organiser les élections à venir. Le marquis de Digoine, qui sera bientôt député, passe une bonne partie de l'hiver à parcourir la province, allant de ville en ville, pour s'entretenir avec des petits groupes de nobles, défendre sa candidature et plaider en faveur du maintien du système des Etats généraux de 1614[45].

Ailleurs, et particulièrement dans les pays d'élection où les nobles n'ont guère l'expérience de l'action collective, l'opposition aristocratique est nettement moins organisée. Vue la faible expérience politique et le niveau d'instruction relativement bas d'une bonne partie de la noblesse de province, les pamphlets qui défendent les positions conservatrices sont plutôt rares[46]. Pourtant la minorité des patriotes au sein de la noblesse est tout à fait consciente du large courant de

mécontentement que provoquent les options libérales. Le futur député Schwendt, syndic de la noblesse de basse Alsace, rencontre une opposition importante et profonde à sa lettre circulaire qui demande la fin des privilèges fiscaux. De même dans le Poitou, les cahiers de doléances particuliers écrits par des nobles révèlent un mode de pensée très conservateur et un refus absolu de céder quoi que ce soit sur les prérogatives traditionnelles, y compris les immunités fiscales[47]. Au soir des élections des Etats généraux, certains nobles locaux, dont beaucoup deviendront députés, font campagne pour rallier leurs troupes à la cause conservatrice. En Anjou, Walsh de Serrant, ancien membre de l'assemblée provinciale, se livre à une joute oratoire avec le parti patriote, et tout particulièrement avec Volney — qui a quitté la Bretagne pour tenter de se faire élire dans sa province natale. A Perpignan, l'aristocrate Noguer d'Albert raconte les efforts qu'il lui faut faire pour assurer l'élection « des bonnes têtes » qui refusent de céder au programme libéral. Il se montre particulièrement critique à l'égard des nobles qui abandonneraient leur alliance naturelle avec le roi, « qui seul peut soutenir des privilèges, dont la multitude est naturellement jalouse », et il espère qu'un « esprit de la chevalerie » renouvelé sera capable de créer l'union entre le roi et la noblesse[48].

Même dans le Vivarais, où Boissy et ses amis ont tout d'abord réussi un compromis dans le style du Dauphiné, de nombreux nobles locaux changent d'avis et commencent à prendre leur distance vis-à-vis des patriotes. Une des figures clés, le comte de Vogüé, qui sera élu député, commence à organiser un front conservateur en vue de préserver les prérogatives de la noblesse. Vogüé semble également avoir joué un rôle dans la conversion spectaculaire du comte d'Antraigues, l'ancien allié de Boissy. Au printemps 1789, le comte, autrefois libéral, a complètement changé de position et s'est joint à un groupe de conservateurs de Paris. A peine deux ans plus tard, d'Antraigues sera devenu l'un des principaux dirigeants de la contre-révolution armée[49].

Selon d'Antraigues lui-même, un « club » de conservateurs nobles nouvellement créé à Paris a eu également une influence importante sur son changement d'avis. Duval d'Eprémesnil, catholique convaincu et d'une génération plus âgé que la plupart des jeunes-turcs du Parlement de Paris, ne fut probablement jamais à l'aise avec Adrien Duport et ses amis intellectuels. Vers la fin de 1788, il semble en être arrivé à la même conclusion que Noguer d'Albert, qui pense que la menace des patriotes radicaux est nettement plus grande que celle du « despotisme ministériel » et qu'une alliance avec le roi est

le seul rempart capable de sauvegarder la noblesse. Avant le 20 décembre, d'Eprémesnil a définitivement rompu avec la Société des Trente — entraînant dans son sillage deux autres futurs députés, le duc de Luxembourg et l'abbé de Barmond — et a rassemblé autour de lui une centaine de partisans. Nous savons peu de choses sur ces assemblées, mais, apparemment, les membres se réunissent régulièrement et entretiennent presque certainement une correspondance avec leurs amis de province — réactivant ainsi les réseaux d'opposition organisés par d'Eprémesnil en 1788, à la suite des édits de mai[50]. Le groupe a peut-être aussi eu des contacts avec les nombreux nobles qui viennent à Paris pour protester contre les avancées politiques du tiers en province. Quoi qu'il en soit, Boissy d'Anglas s'étonne du nombre de telles députations de « gentilshommes qui se plaignent que les droits du tiers état sont reconnus[51] ». En fin de compte, le Comité des cent de d'Eprémesnil a probablement exercé sur la noblesse une influence plus importante que ne l'a fait la Société des Trente.

Lorsque les nobles, le clergé et le tiers état commencent à se réunir dans tout le pays pour élire leurs représentants et à rédiger leurs doléances au roi, de nombreux futurs députés sont déjà bien conscients d'une polarisation politique qui existe sur des enjeux de la plus haute importance. « Les deux partis, comme l'écrit Rabaut Saint-Etienne, étaient déjà formés » avant l'ouverture des Etats généraux[52].

Les assemblées électorales de 1789

Le nombre de députés impliqués dans les activités politiques avant 1789 est difficile à évaluer. Parmi nos témoins principaux, presque les trois cinquièmes ont participé aux assemblées provinciales ou municipales, ou ont écrit des pamphlets politiques. On y trouve un tiers seulement des futurs députés du clergé, un peu moins de la moitié de la noblesse et plus des deux tiers du tiers état[53]. Mais inéluctablement, alors que la machine électorale des Etats généraux se met en marche, tous les futurs députés — comme tous les Français instruits — sont emportés dans le tourbillon de la politique nationale. En février 1789, quiconque a un rôle un peu important dans la société ne peut ignorer les questions constitutionnelles débattues dans des centaines de pamphlets et de « cahiers modèles », écrits, pour beaucoup d'entre eux, par de futurs députés.

Au sein de la noblesse, de nombreux futurs députés ont à tout prix cherché à être élus aux Etats généraux et ont organisé de véritables campagnes électorales. C'est peut-être particulièrement vrai de la haute aristocratie qui vit normalement à Paris et à Versailles et qui retourne alors dans les districts de ses terres ancestrales. Lorsque le prince de Salm-Salm décide de chercher un mandat à Nancy, il écrit tout d'abord à un ami sur place pour lui demander conseil sur la tactique à suivre. Ce dernier le presse de venir rapidement en Lorraine, puisqu'il y est presque inconnu, et lui envoie une liste des nobles de la région « qu'il faudrait voir et solliciter ». Le marquis de Gouy d'Arsy cherche à se faire élire dans plusieurs bailliages à la fois, avant d'obtenir un siège comme représentant de Saint-Domingue — où il n'est jamais allé et qu'il ne connaît que par la famille de sa femme. On dit que le chevalier de Boufflers a dépensé 6 000 livres en « fêtes » à Nancy pour s'adjoindre les faveurs de gentilshommes de la région ; le prince de Condé met sur pied une « clique » électorale à Dijon ; le comte de Tessé, le marquis de Vassé et le comte de Choiseul font tous activement campagne « pour faire leur cour à la noblesse » et « chercher des suffrages » ; et le duc de Choiseul, qui « désire ardemment » être député, fait passer des petits papiers à tous les nobles présents à l'assemblée d'Angers avec son nom imprimé dessus[54]. Mais même les nobles provinciaux engagent parfois des campagnes préélectorales. Nous avons déjà noté le travail systématique de Digoine en Bourgogne. Le chevalier de Cazalès assiste à trois assemblées avant de s'assurer un siège dans le petit bailliage de Rivière-Verdun[55].

La plupart des membres de la Société des Trente cherchent également à se faire élire en vue de donner au royaume une constitution libérale. Mirabeau veut tellement être élu qu'il dit dans une lettre qu'il « aurait reçu une députation des mains d'Ahrimane[56] ». En fin de compte, dix-sept nobles militaires, sur les vingt-trois que compte la Société, réussissent à se faire élire. Dans de nombreux cas ils sont retournés sur les terres de famille où ils n'étaient pas allés depuis des années et ont commencé à se réinstaller au sein des réseaux locaux de clientélisme. Ainsi, le marquis libéral de La Tour-Maubourg renoue ses anciens liens familiaux avec Le Puy et organise des votes par procuration en sa faveur pour des gentilshommes qui ne peuvent assister aux réunions. Il entretient une correspondance suivie avec le marquis de Satillieu, à Annonay, à qui il promet sa propre voix, car il possède des terres également dans le Vivarais. Plus au nord, en basse Auvergne, l'ami de La Tour, le marquis de La Fayette s'engage

dans une cuisine politique identique. Mais ces trois libéraux se trouvent rapidement confrontés à une redoutable opposition de la part des conservateurs qui se montrent de mieux en mieux organisés. Satillieu faillit échouer, malgré des mois passés à la tête du mouvement local contre les états du Languedoc. Quand La Fayette arrive à Riom, il découvre une « clique des princes » réactionnaire — allusion peut-être au club de d'Eprémesnil à Paris — qui fait déjà campagne pour les candidats conservateurs et met en garde les nobles de la région sur les opinions « radicales » de La Fayette. Le jeune général réussira à gagner son siège, mais seulement après de multiples compromis où il promettra de suivre les consignes du cahier conservateur du district[57].

De nombreux prélats, comme leurs nobles cousins du second ordre, aspirent aussi à se faire élire. Ils cherchent à se gagner les voix du clergé de paroisse en envoyant des lettres pastorales patriotiques et des donations fort opportunes. Plusieurs présentent même leur candidature dans plusieurs districts pour s'assurer du succès. Les prélats politiques non résidents, comme Champion de Cicé à Bordeaux, Boisgelin à Aix ou Talleyrand à Autun, ne devront leur siège qu'au prix d'une telle tactique[58]. Les curés, par contre, se montrent souvent plus réticents pour assumer les charges qu'entraîne la condition de député. Parmi nos curés témoins, les abbés Pous, Vallet, et Barbotin semblent tous trois sincèrement malheureux à l'idée de devoir quitter leurs paroisses pour séjourner à Versailles[59].

Au sein du tiers état, Dupont de Nemours, Malouet, et Laborde de Méréville font tous une campagne électorale systématique. Dès le début octobre 1788, Dupont écrit à son fils : « Je ferai tout ce que je peux pour devenir membre » ; et Malouet démissionne de son poste d'intendant et cherche les faveurs de la municipalité de Riom grâce à des services rendus à Paris au cours des derniers mois de 1788. Dupont, Malouet et Laborde essaient aussi de minimiser leurs liens antérieurs avec l'administration royale[60]. En général, aux yeux du patriote du tiers, solliciter ouvertement l'élection est inconvenant. Boissy d'Anglas, qui avait rendu à Annonay de nombreux services identiques à ceux rendus par Malouet à Riom, affiche une indifférence imperturbable à l'égard de l'élection. Couderc à Lyon, Faulcon à Poitiers et Maupetit au Mans partagent la même position dans leur correspondance avec leurs amis[61].

La dynamique politique des assemblées électorales apparaît rarement dans les minutes officielles des séances, mais elle a sans doute été marquée par des négociations et des marchandages compliqués

entre divers groupes formés autour de certaines personnalités ou fondés à partir d'une tendance politique, voire d'une appartenance à une région[62]. Les assemblées offrent un visage nettement différent d'une région à l'autre, et d'un ordre à l'autre. Alors que l'élection des nobles et de la plupart des membres du clergé se fait en une seule étape, celle du tiers en demande trois ou quatre, si bien qu'un député du tiers victorieux a dû réussir l'épreuve de plusieurs assemblées électorales. Pour le tiers état tout particulièrement, les assemblées servent d'atelier où les candidats s'entraînent davantage aux procédures politiques, à développer et à roder les programmes des réformes. Cet entraînement supplémentaire des membres du tiers — si on le compare avec l'expérience des membres du clergé et de la noblesse — a bien pu lui donner un avantage dans ses manœuvres avec les ordres privilégiés au cours des semaines d'ouverture des Etats généraux. Le processus électoral plus long a aussi pu promouvoir les positions les plus libérales des députés du tiers. Quoi qu'il en soit, les cahiers de doléances deviennent progressivement plus radicaux et portent davantage sur des généralités, d'une assemblée à l'autre[63].

Parmi les trois ordres, les assemblées du clergé sont presque certainement les plus conflictuelles et les plus acerbes. Le processus électoral représente le point culminant d'années — parfois même de dizaines d'années — de luttes entre les prêtres de paroisses et le haut clergé des évêques, des vicaires généraux et des chanoines. Un ensemble de doléances, où se mêlent les questions de statut et de répartition des richesses au sein de l'Eglise, sont renforcées par les idées du richérisme et du jansénisme, et par l'animosité de classe que les curés ressentent à l'encontre des élites aristocratiques au pouvoir. Une partie importante du bas clergé s'est ainsi mobilisée pour demander une plus grande démocratisation de l'Eglise. Les assemblées électorales sont fréquemment marquées par des dénonciations et des invectives pleines d'amertume que s'échangent les deux groupes, et quelquefois par des ruptures irrémédiables qui voient l'une des parties quitter l'assemblée[64].

Dans l'ensemble, les assemblées de la noblesse semblent avoir été plus courtoises et plus calmes que celles du clergé, et pourtant, là aussi, la rancœur et la désunion peuvent apparaître à l'occasion. Il est difficile d'évaluer dans quelle mesure les groupes politiques en présence à Paris, les conservateurs du « club » de d'Eprémesnil et les libéraux de la Société de Duport, ont pu exercer une influence sur les différentes assemblées locales. Mais des groupes politiques opposés, partageant les mêmes positions que les groupes parisiens, apparaissent

dans de nombreux bailliages et sénéchaussées du royaume. La situation est encore compliquée par le ressentiment général de certains nobles ruraux contre les aristocrates parisiens, en dehors de toute considération politique. A Rouen, les nobles sont sérieusement divisés sur la question fondamentale des impôts et refusent de renoncer à leurs privilèges fiscaux par 140 voix contre 107. La majorité conclut : « Nous n'avons à céder aucun de nos droits, aucune de nos prérogatives. » A Châtillon-sur-Seine, « ce fut une petite guerre », comme le dit Mme de Chastenay, en parlant des amis libéraux de son père qui se battent contre la majorité de conservateurs réunis autour du marquis d'Argenteuil. Gouy d'Arsy est confronté au même phénomène à Melun, quand il ouvre l'assemblée avec des propos très libéraux et qu'il découvre qu'il lui faut lutter pied à pied contre une majorité conservatrice, qui finira par rejeter et ses idées et sa candidature[65]. On a parfois pu craindre que des membres de groupes opposés ne se servent de leur épée, que bon nombre d'entre eux gardent à leur côté, pour se battre. A Villeneuve-de-Berg, le comte d'Antraigues est défié au milieu d'une séance par un chevalier du pays. A Poitiers, plusieurs hommes menacent de dégainer leurs épées contre leurs opposants, « prenant les marques d'improbation pour injures personnelles »[66].

Les réunions du tiers état semblent avoir été les plus harmonieuses des trois ordres. Après deux ou trois étapes électorales successives, les éléments les plus humbles de la population sont en grande partie éliminés. Les assemblées des « bailliages principaux », dernière étape du processus avant Versailles, sont dominées par des groupes relativement homogènes de riches citadins du tiers et de quelques anoblis qui ne pouvaient pas encore se joindre au second ordre. Le problème le plus conflictuel pour le tiers naît de la lutte entre les différentes régions à l'intérieur des districts électoraux pour se faire représenter à Versailles. A Dijon, l'avocat Navier — déçu peut-être par sa défaite électorale — se montre scandalisé par les « cabales » que forment certains groupes de villes et de bourgs pour défendre les chances de leurs propres candidats. Une organisation d'une extraordinaire efficacité assure un nombre égal de députés dans le bailliage principal du Mans entre le haut et le bas Maine — à la colère des Manceaux et en dépit du fait que ces derniers aient une population plus grande et des délégués plus nombreux à l'assemblée[67]. Mais sur la question critique des cahiers de doléances, on trouve peu d'indications de luttes et de divisions.

Alors qu'un grand nombre de futurs députés des trois ordres participent à la rédaction des cahiers, les documents finaux représentent d'habitude le fruit d'efforts collectifs, le résultat de nombreux compromis à la fois dans les comités de rédaction et dans les assemblées générales. Tout compte fait, les cahiers de la noblesse sont relativement modérés — bien que nettement plus conservateurs que ceux du tiers état. Les nobles sont persuadés, dans leur majorité, qu'ils doivent céder sur la question des privilèges fiscaux, et cela est la mesure d'une évolution considérable de l'opinion à l'intérieur du second ordre. Mais ils n'acceptent que rarement l'idée du vote par tête sur toutes les questions examinées par les Etats généraux — contrairement au tiers qui l'adopte presque partout. Ils s'intéressent surtout aux problèmes de l'arbitraire de l'autorité centrale et revendiquent la garantie de libertés civiles. Ils critiquent presque unanimement la monarchie absolue. Mais, dans leur grande majorité, leurs conceptions de la société et leur position sur la noblesse sont nettement moins progressistes. Ils parlent peu du système seigneurial, et quand ils le font, c'est en général pour en demander le maintien. Ils sont particulièrement pointilleux sur la préservation de leurs droits honorifiques et de leurs privilèges d'ordre — comme le droit de chasse ou les égards dus à leur rang dans l'Eglise. En fait, tout au long des cahiers, des verbes comme « maintenir » ou « conserver » sont nettement plus fréquents que les verbes comme « abolir » ou « supprimer ». Tout en désirant clairement un important changement dans l'Etat et le gouvernement, leur vision de la société demeure fondamentalement conservatrice[68].

Comme la noblesse, le tiers s'intéresse aussi dans ses cahiers aux problèmes de droits civiques et aux problèmes constitutionnels. Mais, à la différence du deuxième ordre, ses membres émettent d'innombrables critiques contre le système seigneurial. Assurément, on ne retrouve pas dans chacun des cahiers des critiques antiseigneuriales identiques, et il arrive fréquemment que le tiers demande des modifications et des réformes du système plutôt que sa suppression pure et simple. Les cahiers ne préfigurent en rien l'assaut général mené contre le féodalisme qui surgit au cours de la nuit du 4 août. Mais ils cherchent à abolir les institutions nettement plus souvent qu'ils ne cherchent à les maintenir. Une hostilité à l'égard des nobles et des seigneurs, une volonté de changement — même quand les détails de ces changements ne sont pas toujours bien définis — habitent les esprits du tiers état, à la veille de l'ouverture des Etats généraux. A cet égard, les cahiers du tiers diffèrent d'une façon fondamentale de ceux de la majorité des nobles[69].

L'opinion du tiers à la veille des Etats généraux

Au printemps 1789 — quoi qu'en dise Bailly — une partie importante et influente des députés du tiers possède une expérience de la politique collective au niveau municipal, régional, et même national. En plus de leurs activités municipales et corporatistes sous l'Ancien Régime, leur participation aux assemblées provinciales et au mouvement de protestation contre les édits de mai, à la mobilisation municipale de 1788 et aux élections de 1789 leur a donné une précieuse expérience des procédures électorales, de l'organisation des réunions, des relations avec les électeurs, de la formation des groupes politiques et des négociations avec les représentants du roi. Une telle expérience va se révéler inestimable pour s'adapter au nouveau genre de politique qui apparaîtra à Versailles après mai 1789.

Mais si, à de nombreux égards, les députés sont déjà préparés aux nouvelles *formes* de politique révolutionnaire, dans quelle mesure ont-ils également anticipé le *contenu* de la pensée révolutionnaire ? Dans quelle mesure leur contact avec les idées du XVIIIe siècle et leur expérience de la « pré-révolution » les ont-ils conduits à avoir une vision uniforme de la nouvelle société et du nouvel ordre politique, tous deux absents en général de leurs écrits avant 1787 ?

Il est évident que quelques futurs députés ont déjà de telles conceptions avant la Révolution. La vision exceptionnellement radicale de certains délégués bretons — dans leurs pamphlets et dans leurs propos — a déjà été notée. Nous pourrions dire la même chose de l'abbé Sieyès, dont les écrits en 1788 et 1789, et surtout son célèbre pamphlet *Qu'est-ce que le tiers état ?* nous apparaissent à présent comme un manifeste raisonné en faveur d'une nouvelle conception de la souveraineté populaire, caractérisée par une nouvelle organisation des relations sociales dans laquelle toutes les prérogatives et tous les privilèges politiques des deux premiers états se voient éliminés, alors que le tiers se voit attribuer un statut d'égalité politique dans la société. En ce sens, comme l'a dit un historien, « la rupture conceptuelle décisive par rapport au passé, qui est au cœur de la culture politique de la Révolution, s'était déjà produite avant la première réunion des Etats généraux »[70].

Mais une telle conception uniforme, qui préfigure l'œuvre des débuts de la Révolution, est-elle largement partagée par d'autres nouveaux élus ? Les meilleures sources pour connaître les opinions individuelles des députés sont les brochures et les pamphlets écrits à la fin 1788 et au début 1789, au cours des derniers mois qui ont précédé

la réunion des Etats généraux[71]. Les quarante-quatre membres — trente pour le tiers, quatorze pour la noblesse — dont les écrits se trouvent à la Bibliothèque nationale ne constituent pas à proprement parler un échantillon des futurs représentants pris au hasard. La liste comprend non seulement trois de nos « députés philosophes » (Volney, Delandine et Lenoir de La Roche) mais aussi plusieurs qui vont rapidement apparaître comme les principaux chefs de l'Assemblée nationale (Barnave, Bouche, Malouet, Mounier, Rabaut Saint-Etienne, Robespierre, Target et Thouret) ou dans les assemblées ultérieures (Boissy d'Anglas, La Revellière-Lépeaux et Lebrun). La plupart des députés du tiers concernés figurent dans cette petite minorité qui a déjà publié avant 1788. Mais l'analyse de ces brochures peut nous aider à évaluer dans un premier temps l'étendue et la diversité des opinions de certains révolutionnaires les plus éminents.

Les écrits en question varient considérablement dans la forme et dans le format. Si certains sont conçus comme des programmes complets des futurs Etats généraux, la majorité traite surtout des questions de procédures, en particulier des problèmes du vote. Les objectifs des Etats généraux, selon leurs auteurs, restent généralement vagues et ne vont pas d'habitude au-delà des programmes établis par la monarchie elle-même dans ses déclarations officielles. La plupart des auteurs ont toutefois conscience de l'importance de l'événement qu'ils vont vivre et se montrent remarquablement optimistes et confiants dans l'issue des résultats, même s'ils n'en discernent pas les détails.

Ici, nous analyserons l'attitude des auteurs face à quatre thèmes particulièrement révélateurs de la manière dont les individus prévoient les événements révolutionnaires de la fin du printemps et de l'été : la monarchie et la question plus générale de la souveraineté ; les masses populaires et leur rôle politique ; la noblesse et le système féodal ; et les types d'arguments utilisés pour justifier la nécessité de l'action et du changement. Nous insisterons d'abord sur les écrits du tiers, avant de nous pencher sur ceux, moins nombreux, rédigés par la noblesse.

Dans la plupart des brochures du tiers état, comme dans la plupart des cahiers de 1789, on est tout d'abord impressionné par le profond respect pour la personne du roi, quelles que soient les critiques envers le gouvernement monarchique en place. Bien qu'on ait beaucoup parlé de « désacralisation » du roi dans la France de la fin du XVIIIe siè-

cle, on a de la peine à trouver une telle tendance chez les futurs députés à la veille de la Révolution[72]. Certes, une partie des louanges adressées au roi semblent être liées à sa décision de réunir les Etats généraux. Nous savons que Necker et les autres ministres font en connaissance de cause tout ce qui est en leur pouvoir pour promouvoir son image[73]. Mais on trouve en général dans les brochures toute une rhétorique de sentiments paternels et d'attachement affectif qui vont au-delà d'une simple gratitude exprimée à l'égard d'un acte précis. Le docteur Guillotin, de Paris, parle de Louis comme d'un roi qui « va chercher le bonheur (...) dans le bonheur d'enfants chéris qui adorent leur père. Il fait tout pour eux, ils feront tout pour lui ». Le Goazre de Kervélégan, breton et radical, affirme que « le roi en véritable père de la patrie admet toute la famille à ses secrets ». Target parle d'une « seule famille délibérant avec [son] père » ; Robespierre, de « la voix auguste et touchante de notre roi qui nous offre le bonheur et la liberté » ; Barnave, d'un « prince animé par la justice et guidé par le génie »[74]. Certains députés vont au-delà de cette image « bourgeoise » du XVIIIe siècle, qui représente le roi en père bon et généreux, pour en donner une plus ancienne, l'image médiévale d'un roi distant, exalté, sacré. Le futur monarchien Malouet parle du « caractère auguste de la royauté ». Le patriote protestant Boissy d'Anglas utilise pratiquement les mêmes mots et évoque « l'autorité sacrée » du roi pour défendre l'idée que tous les citoyens doivent être « soumis jusqu'à la mort à l'autorité royale ». L'avocat et futur Jacobin Vernier implore ses compatriotes en ces termes : « Ne redoute rien de ton idolâtrie pour tes rois (...) Presse-toi autour du trône et (...) maintiens le pouvoir monarchique. » Et même si le roi, mal conseillé par ses ministres et ses courtisans, était amené à organiser les Etats généraux d'une manière injuste, les bons citoyens doivent néanmoins se soumettre : « Mérite par ta soumission les bontés de ton roi. » Pellerin, qui reprend en grande partie ces arguments, est même en faveur d'un retour aux « principes de Bossuet »[75]. De tous les auteurs, seuls Lanjuinais et le docteur de Sèze se sentent obligés de justifier rationnellement l'existence d'une monarchie en France. De Sèze cite les arguments géographiques et écologiques de son ancien compatriote de Bordeaux, Montesquieu, et Lanjuinais souligne le rôle du monarque dans le maintien de la stabilité sociale : c'est « l'appui essentiel du peuple (...) la pierre fondamentale de notre édifice social »[76].

Les députés semblent nettement plus divisés et hésitants, cependant, sur la question des futures relations entre le roi et les Etats généraux, ainsi que sur la question de l'ultime souveraineté. Seuls

Volney et Pétion — de loin les plus radicaux sur le sujet — demandent spécifiquement que le pouvoir du roi se limite à l'exécutif pour mettre en œuvre « la volonté du peuple ». Les anciens camarades de classe de Volney, La Revellière-Lépeaux et Le Clerc, semblent avoir une position identique, tout en accordant aux Etats généraux une autorité limitée dans le temps, en les convoquant tous les cinq ans seulement. A l'autre extrême, Bergasse stipule que les prérogatives des Etats généraux soient limitées à ne rester qu'une « force morale », et qu'on doit « laisser tout le pouvoir au prince, et toute l'opinion au peuple ». Lebrun, l'ancien collaborateur de Turgot, montre une nette préférence pour des réformes éclairées dictées du sommet de l'Etat, à la manière d'Henri IV ou des divers monarques contemporains d'Europe, mais il émet également des doutes sur la capacité de la monarchie à mener de telles réformes et laisse la question des relations entre le roi et les Etats généraux en suspens. Thouret, habituellement intraitable sur la rigueur et la logique, est plutôt ambigu sur ce sujet : l'autorité souveraine, proclame-t-il, réside entièrement dans la personne du roi, mais une telle souveraineté ne saurait être exercée en permanence sans le consentement de la nation, mesure qui « ne fait que régler et non diminuer l'usage légitime du pouvoir »[77]. Barnave propose que le roi détienne entièrement le pouvoir exécutif, et qu'avec les Etats généraux ils se partagent le pouvoir législatif, sans toutefois délimiter les domaines respectifs de chacun. Pour le jeune avocat de Grenoble, le roi et l'assemblée doivent tous les deux avoir un droit de veto, mais il dit aussi, d'une manière apparemment contradictoire, que la nation ne devrait en aucun cas envisager de réduire le pouvoir du roi. Target et Boissy notent que le roi a volontairement abandonné une partie de son pouvoir, mais pour Target cela signifie qu'il demanderait « conseil » sur toute législation ; et Boissy s'empresse d'ajouter que les mesures prises par les Etats « ne porteront aucune atteinte à son autorité sacrée ». Rabaut Saint-Etienne, ami de Boissy, et protestant comme lui, reconnaît aussi qu'en convoquant les Etats généraux le roi a inévitablement abandonné une partie de son pouvoir. Mais pour Rabaut, ce n'est qu'un point technique, puisque la « nation » adopterait toutes les lois justes qui lui seraient soumises, et qu'il paraissait inconcevable d'imaginer que le roi puisse proposer autre chose que des lois justes. En fait, en réduisant le pouvoir des parlements et des ministres, le nouvel ordre des choses renforcerait la monarchie[78].

En fin de compte, il y a une curieuse réticence à pousser l'analyse de la souveraineté au bout de sa logique, à envisager que la volonté

du roi et la volonté de la « nation » puissent être opposées. Le roi et la monarchie restent un élément fondamental de la conception du monde des députés, un fondement essentiel de sécurité politique, un objet de considérable attachement sentimental et filial, au-delà bien souvent de toute analyse et de tout débat rationnels. En fait, pour les audacieuses perspectives de réformes qui se présentent au tiers état en mai et en juin 1789, le soutien présumé du roi allait être d'une énorme importance dans la mesure où il nourrit et soutient le courage et la confiance des députés[79].

Contrairement aux commentaires qu'ils font sur le roi, la plupart des députés se montrent parcimonieux dans leurs propos sur les masses populaires — et leurs remarques sont nettement divergentes et souvent ambiguës. Plusieurs des écrivains marquent une volonté très claire de limiter la participation politique populaire. Pour le Lyonnais Delandine, la future constitution doit nécessairement être l'œuvre de « tous ceux que (...) de grandes lumières, des vues profondes et un esprit éclairé distinguent de la foule des hommes ordinaires ». Le juge alsacien Hell paraît totalement obsédé à l'idée que le processus politique en cours puisse déstabiliser la population. Tout doit être fait pour empêcher les paysans de perdre leur temps dans la politique, pour qu'ils continuent, en un mot, d'accepter la condition qui est la leur en ce monde. Lebrun précise que les gens qui n'ont aucun bien ne peuvent être au mieux que « la fraction du citoyen ». Même Rabaut Saint-Etienne, qui demande que le « peuple » soit consulté sur les lois qui le gouvernent, ne cache cependant pas ses craintes de voir l'Etat s'enfoncer « dans une immense démocratie qui doit finir par l'anarchie ou par le despotisme » — sentiment que partage Lanjuinais, qui repousse « avec horreur » la démocratie « où chaque citoyen est despote et tyran »[80].

A l'autre extrémité, un groupe de députés enthousiastes semblent soutenir précisément cette « immense démocratie ». Bouchotte, magistrat de Bar-sur-Seine, regrette que « ces hommes qui, par leur sueur, fertilisent la terre et nous procurent l'abondance » se voient refuser le droit de vote en vertu « de lois gothiques et féodales » ; et il défend l'idée d'un « quart état », comme il en existe en Suède. Target, Lenoir de La Roche, Volney, Roederer et Pétion plaident tous en faveur d'une participation de toute la population à la vie politique, et non des seuls propriétaires terriens. Si les deux premiers restent un peu vagues sur les conséquences pratiques d'une telle proposition, Volney, quant à lui, est tout à fait explicite : le droit de vote « doit être généralisé le plus qu'il est possible » et doit être accordé à toute personne de plus de vingt-cinq ans — y compris les paysans, les métayers, les artisans et les veuves, mais à l'exclusion de ceux qui, comme les domestiques et les soldats, pourraient être l'objet de pression de la part de leurs supérieurs. Pétion et Roederer précisent de la même manière que la propriété ne saurait être une des conditions du droit de vote et du droit de détenir des offices, et Roederer propose même d'étendre ces droits aux femmes[81]. Gaultier de Biauzat, Robespierre et le riche agriculteur Etienne Chevalier montrent également une très grande sympathie pour la condition économique et sociale du « peuple ». Gaultier est scandalisé par l'injustice que lui impose le système fiscal en vigueur et compatit fortement à ses souffrances ; et Robespierre s'emporte contre les aristocrates qui paraissent totalement indifférents au fait que « le peuple meure de faim », que « la plus grande partie des hommes (...) sont abaissés par l'indigence ». Chevalier parle lui aussi des « hommes qui gémissent sous le poids de l'oppression et de l'indigence »[82].

Curieusement, aucun de ces trois derniers — qui seront tous Jacobins par la suite — ne réclame de droits politiques pour les individus économiquement et socialement exclus, et Chevalier précise que la « démocratie » doit être évitée[83]. Alors que Target semble défendre le droit de vote pour les masses, il trouve par ailleurs inconcevable qu'elles puissent un jour détenir des positions de pouvoir. D'autres futurs députés, qui sont en faveur d'un pouvoir accru pour le « peuple », paraissent accorder à ce terme une signification ambiguë ou contradictoire. Vernier et Gauthier des Orcières emploient souvent ce terme de « peuple », mais semblent parfois lui prêter le sens de « citadins des bourgades » (Vernier) ou « propriétaires les plus considérables » (Gauthier). Barnave, qui a soulevé une forte opposition par l'emploi du mot « peuple » dans ses précédents écrits, s'empresse d'expliquer qu'il ne parlait que de la « nation » dans son ensemble, et non des gens du peuple[84]. Et en fait, la majorité des auteurs de brochures — comme presque tous les députés dans leurs premières lettres — ignorent tout à fait la question des gens du peuple[85]. Beaucoup d'entre eux ne paraîtront prendre conscience de la possibilité de leur existence politique qu'au cours des premières semaines des Etats généraux. Les efforts des députés pour maîtriser la participation inattendue des masses vont rapidement devenir, comme nous le verrons, un élément important de la dynamique révolutionnaire de l'Assemblée.

Sur la question de la noblesse, le tiers état apparaît également divisé. Seuls deux des auteurs défendent le maintien du système social hiérarchisé en vigueur. « La distinction des rangs, écrit Thouret, est consacrée dans l'ordre public par les principes de la constitution monarchique », et les droits des nobles, comme tous les autres droits afférents à la propriété, ne sauraient être touchés. Malouet, lui aussi, approuve « les distinctions propres (...) aux anciennes familles, [leurs] prééminences de rang et de fonction » consacrées par le temps. Quatre autres soutiennent l'institution de la noblesse, à condition qu'elle soit fondée sur un système de valeurs qui prenne en compte le mérite et le talent plutôt que la naissance. Lebrun, le roturier anobli, grâce à son esprit brillant et à ses bonnes relations, défend une telle idée, parce qu'il y voit là un moyen de lier les individus de talent à l'Etat. Rabaut Saint-Etienne joint sa voix : « Il faut absolument des hommes décorés. Les privilèges d'illustration sont nécessaires dans un grand Etat. » « C'est l'abus des distinctions, précise Boissy, que le philosophe doit combattre, mais il est des distinctions justes », justifiées par « les lumières, le patriotisme, et la vertu ». Delandine, seul parmi les auteurs, prétend qu'une telle situation existe déjà, et qu'une élite éclairée peut facilement coopérer à l'œuvre des réformes nécessaires, indépendamment de son appartenance à un ordre ou à un autre : « Des citoyens les plus éclairés, ne formant entre eux (...) qu'un corps vertueux et utile », coopéreront en vue de l'objectif commun de « la prospérité de la France et la gloire de la monarchie »[86].

Dans la plupart des cas, cependant, le soutien à la noblesse, quand il existe, paraît essentiellement motivé par des considérations pragmatiques. Les auteurs n'ont pu ignorer qu'une partie importante de la noblesse s'engageait dans la voie de la réaction à la fin de 1788. Thouret et Lebrun expriment tous deux leurs craintes d'effrayer les puissants, de déchaîner leur colère et leur méfiance et d'empêcher ainsi toute possibilité de réformes. Sans chercher de justifications théoriques à l'existence de la noblesse, les Parisiens Target et Lenoir et le négociant versaillais Boislandry plaident tous trois en faveur d'une coopération avec les nobles et d'un développement de l'union qui seraient les plus sûrs moyens d'effectuer les nécessaires transformations. Lenoir exalte les actions des élites dans le Dauphiné pour faire avancer « cet esprit d'union entre tous les ordres » sans lequel les futurs Etats généraux se termineraient dans le chaos et le désarroi, comme cela avait été le cas au cours des précédents. Boislandry espère qu'en abandonnant ses privilèges fiscaux, la noblesse « anéantira à jamais toutes les haines et toutes les dissensions »[87].

L'évidente inquiétude de ces auteurs face à un antagonisme des roturiers envers le second état n'est pas sans fondements. La majorité des futurs députés du tiers font preuve d'une forte impatience, voire même d'une franche hostilité à l'égard de la noblesse. En fait, dans aucun autre domaine, leur rhétorique n'atteint un tel degré de virulence, dans aucun autre domaine, la majorité ne montre une telle passion et une telle animosité vis-à-vis des institutions de l'Ancien Régime que dans leurs commentaires sur la noblesse. A peine sorti de son affrontement acharné en Bretagne, Lanjuinais fait preuve d'une véritable fureur à l'encontre de l'aristocratie. Les nobles sont « un corps de parasites vivant des travaux du peuple », qui « nous donneront ainsi la chasse comme à des bêtes fauves ». Si le peuple ne prend pas rapidement l'initiative de « secouer ses chaînes », il sera rapidement transformé en une classe d'esclaves. Il est le seul auteur à suggérer la possibilité d'une abolition de la noblesse : « La noblesse n'est pas un mal nécessaire. » Le Franc-Comtois Vernier enrage lui aussi contre les nobles qu'il trouve, à de rares exceptions près, totalement indignes de confiance. « Unis par les relations de naissance et d'intérêts », les deux premiers ordres sont par définition les ennemis de la nation. Robespierre ne peut contenir sa colère contre les « aristocrates » de sa province d'Artois, qui conspirent pour dominer et maintenir le peuple en « esclavage » et dans l'« indigence », méprisant tous ceux qui ne sont pas nobles, et qui ne sont à leurs yeux que de « vils marchepieds ». Le docteur de Sèze parle « d'une monstrueuse aristocratie féodale » ; et Pétion exige la suppression de tous les privilèges de la noblesse sans la moindre exception, puisque « tout se réduit à quelques distinctions chimériques, à une puissance de parade »[88].

Même les députés qui vont rapidement se révéler conservateurs au sein de l'Assemblée nationale montrent peu d'aménité envers les nobles. Malouet les réprimande pour leur intransigeance et leur refus de s'adapter à une nouvelle réalité, et il les met en garde, s'ils persistent à tout refuser, contre les dangers qu'ils encourent de tout perdre. Pour l'anobli Lebrun, leur monopole des hautes fonctions est « un crime ». Mounier rejette les théories de Montesquieu et conclut que, lorsque les aristocrates ont trop de pouvoir, ils en abusent. Bergasse disserte à n'en plus finir sur l'humiliation constante que doivent endurer les gens du tiers qui sont sous la coupe de la noblesse héréditaire. Il est scandalisé de ne même pas pouvoir être présenté au roi sans avoir à produire des titres de noblesse qui remontent au XIVe siècle. Avec « des gothiques usages » de cette nature, ni Descartes, ni

Pascal, ni Corneille, ni Montesquieu n'auraient été jugés digne d'être de « bonne compagnie pour un roi » [89]. Cette indignation sur des questions de condition, ce thème du mépris et du dédain des aristocrates envers les non-nobles, qu'ils traitent de « vils marchepieds », se manifeste dans de nombreux écrits. Mounier parle des « exclusions humiliantes » ; Gauthier des Orcières, de l'humiliante domination des seigneurs sur les campagnes ; et le docteur Guillotin, dans sa brochure, par ailleurs si mesurée et modérée, demande la fin de toutes « distinctions avilissantes » qui humilient le tiers état. Mounier et Lanjuinais sont tous les deux convaincus que l'exclusion et l'humiliation du tiers se sont progressivement accentuées au cours du XVIIIe siècle. A cause de telles « innovations, » « toutes les portes d'honneur (...) sont closes pour le tiers état »[90].

La force de l'animosité envers les nobles chez des députés d'opinions aussi divergentes sur d'autres questions est impressionnante et significative. Dans une certaine mesure, elle est confirmée par les lettres et les journaux personnels de nos députés témoins, écrits au cours des premières semaines de l'Assemblée. Le notaire Goupilleau, dans sa première lettre à son cousin de Rochefervière, se lance dans un éloquent plaidoyer pour « l'égalité parmi les hommes » : « tous les préjugés et distinctions de naissance » sont invalidés, dit-il, à la fois par « l'ordre de la nature » et « la morale religieuse ». Le lieutenant général du Poitou Creuzé-Latouche pense, pour des raisons pratiques, que le tiers devrait promettre aux nobles de ne pas détruire leur ordre, « tout absurde qu'il est » — bien qu'en fait la nation ne s'en porterait que mieux. Et de nombreux témoignages notent « la violence extrême contre la noblesse » des députés de Bretagne et de plusieurs autres provinces[91]. Certains députés, qui ont évité complètement la question dans leurs premières lettres, ne peuvent plus cacher leur joie et leur bonheur en juillet et en août quand les nobles perdent la plupart de leurs privilèges. Campmas exprime sa déception de n'avoir pu voir les visages des aristocrates de sa région quand ils ont appris le contenu des récents décrets, qui, comme le dit Gantheret, « ont dû bien rabattre le caquet de la noblesse ». Gallot note pour sa femme : « Cette canaille à blason devrait être humiliée d'après la conduite abominable de leurs pareils. » « Vous ne dites rien du dieu de ce pays-là, écrit Bouchette en parlant du noble local. Est-ce que ce Jupiter ne fait plus mouvoir son Olympe du clin de son œil ? Est-ce qu'il ne sourit plus en faisant trembler les inférieurs ? »[92]

De telles citations nous emmènent bien au-delà de la période prérévolutionnaire. Mais elles nous montrent le profond ressentiment qui existe contre l'aristocratie, la jalousie et le sens de l'injustice présents dans les cœurs de nombreux députés du tiers au moment où ils prennent leurs fonctions à Versailles. Ce ressentiment, comme nous le verrons, sera un élément fondamental de la naissance d'un consensus révolutionnaire au sein du tiers état au début de juin 1789. Nous avons auparavant exploré les considérables différences sociales, économiques et culturelles qui séparent les députés du tiers de ceux de la noblesse, différences qui sont renforcées par toute une série de prérogatives et de privilèges légaux et symboliques. Au printemps 1789, un nombre significatif de députés du tiers en vient à juger ces différences et ces privilèges profondément humiliants et dégradants.

Il est généralement impossible de savoir comment et quand les députés du tiers en sont individuellement venus pour la première fois à formuler de telles rancœurs, ont commencé à penser en termes d'« injustice » et d'« humiliation ». Qu'ils aient cru sincèrement à la valeur d'une noblesse hiérarchisée, ou qu'il ne leur soit pas venu à l'idée que les choses pouvaient changer, de nombreux députés n'avaient sans doute jamais exprimé de tels sentiments avant la période de la pré-révolution. Il est clair que, pour le publiciste de Lyon Périsse Du Luc, cette transformation intervient seulement après la réaction aristocrate des premiers jours de 1789. Dans une lettre à son meilleur ami, il raconte une altercation avec l'un de ses frères maçons, un aristocrate qui siège avec lui à la commission intermédiaire. Comme son compatriote Delandine, Périsse Du Luc espérait qu'une culture commune du XVIIIe siècle avait effectivement balayé toute distinction de naissance au sein des élites. Il est ainsi étonné d'entendre son confrère dire un jour que les nobles « étaient en effet d'une autre race, d'un autre sang » et qu'eux seuls constituaient la nation. En dépit des vœux fraternels qui les lient tous les deux, Périsse se sent obligé de répondre qu'il était « aussi noble » que ce confrère, et que ce dernier était « autant roturier » que lui et que « la noblesse héréditaire était une monstruosité politique ». La dispute mène rapidement à une rupture irréversible entre les deux hommes ; au bout d'un an, Périsse siège avec les Jacobins et le noble est devenu un contre-révolutionnaire confirmé[93].

Mais pour d'autres députés, la violence et la colère qui marquent leur rhétorique — comme celle de Gaultier de Biauzat, de Bouchette ou de Robespierre — laissent penser que de tels sentiments n'étaient nullement récents et avaient longtemps mûri en eux, et qu'ils étaient le fruit du système social et légal dans lequel ils vivaient ;

et que les individus impliqués ne se sentaient pas unis au sein d'une « élite » commune. Dans l'introduction de son pamphlet en faveur du « peuple », Gaultier déclare qu'il a toujours été indigné par les iniquités de l'Ancien Régime. S'il ne les avait jamais dénoncées, c'était « par crainte des coups à redouter sous l'ancien empire des abus ». Après tout, il avait une famille à protéger, et la crainte des conséquences « ne [lui] permettait pas de braver des riches égoïstes [les aristocrates] ». Pour l'avocat de Clermont-Ferrand, le tournant avait eu lieu en juillet 1788, quand le roi avait demandé à tous les Français leurs sentiments sur les futurs Etats généraux. Ce fut seulement à ce moment-là qu'il put faire part ouvertement de ses sentiments[94].

Comme nos auteurs de brochures n'ont souvent ni les mêmes demandes ni les mêmes visions de l'avenir, les raisons qui les poussent à vouloir des changements, les critères de leurs jugements et les justifications de leurs choix sont aussi fort éloignés les uns des autres. Il est évident que la plupart des auteurs sont bien au courant du vocabulaire et des modes de pensée des Lumières. Les mots clés comme « raison », « bonheur », « philosophie » ou « le passé gothique et barbare » sont communément employés par ces hommes pour analyser les maux du présent, prescrire les futurs plans d'action et proposer une nouvelle constitution. De Sèze — qui se réfère explicitement à Montesquieu et à Rousseau — et Lenoir annoncent tous deux que c'est le triomphe de la raison et des Lumières qui distingue la situation présente en France de tous les événements du passé. Ce que les autres ont gagné seulement par le sang et les luttes, ils allaient l'obtenir par la seule force de leurs arguments : « sans arme, sans violence, par le seul pouvoir de la raison » [95]. Dans leurs présentations des options possibles, de Sèze, Delandine, Volney, Pétion, Target et Rabaut ont tous conscience d'être prêts à répudier les prescriptions de l'histoire. Delandine a écrit près de trois cents pages sur l'histoire des précédents Etats généraux, pour arriver à la conclusion qu'aucune procédure fixe et cohérente n'a été suivie dans le passé, et qu'une « constitution » devait être totalement refaite, d'une manière « digne des regards des philosophes ». Aux yeux de Target, si une telle constitution avait jamais existé dans le passé de la France, elle était « ce chef-d'œuvre d'irrégularité et de hasard » et une nouvelle constitution devait être fondée sur la « volonté générale ». Rabaut développe à peu près la même argumentation et conseille aux Français de suivre

l'exemple des Américains, « ce peuple de philosophes », pour forger une nouvelle constitution[96].

Mais le nombre de députés de notre échantillon qui adhèrent à l'emploi de la raison et de la philosophie est en fin de compte plutôt limité. La grande majorité semble souscrire à une approche pragmatique et très diversifiée des problèmes concernant la création d'une nouvelle constitution. Cette approche pouvait fort bien inclure l'analyse abstraite des philosophes, tout en utilisant également l'expérience, l'histoire, et même les coutumes et la religion. Plusieurs d'entre eux sont très explicites à ce sujet dans leurs brochures ou leurs journaux : « les lois, les coutumes, la raison » (Guillotin) ; « la raison, l'équité et la loi » (Pellerin) ; « l'expérience, l'histoire, la raison et l'intérêt général » (Lebrun) ; « Dieu et la Nature » (Chevalier)[97]. Avec les clichés habituels, Barnave en appelle aux « Lumières de la raison » qui rejetteraient « les barbares institutions » du temps présent ; mais il plaide également pour un retour au passé, à la constitution depuis longtemps oubliée et redécouverte à présent, dans les premiers siècles de la monarchie. Cette constitution devait être non seulement riche « des dons de la philosophie », mais aussi « ornée des fruits de l'expérience ». Même Target et Pétion se montrent prêts à développer de longues justifications historiques à l'occasion — car faire autrement, comme le dit Target, « ce serait retrancher de la sagesse de nos pères » [98]. Pour Gaultier de Biauzat, il faut être attentif au « cri de la raison », sans pour autant négliger l'étude du passé, car « tout système nouveau serait dangereux » ; et en fait, une grande partie de sa brochure contient toute une série de développements historiques. Vernier semble mélanger une logique tirée des « principes immuables de la raison et de la justice », avec une argumentation très traditionaliste qui défend une allégeance au roi fondée essentiellement sur l'autorité et la soumission filiale. Robespierre, lui aussi, a recours à une longue analyse de l'histoire institutionnelle de l'Artois pour démontrer que le pouvoir local a été usurpé, même s'il se réfère aussi à une conception abstraite des « droits sacrés et imprescriptibles » face à l'oppression exercée par l'aristocratie[99]. D'autres députés mettent même plus l'accent sur des considérations empiriques et pratiques dans la détermination des choix. Ainsi l'objectif premier de Thouret et de Chevalier semble être la création d'un système financier plus efficace, d'une administration capable de réellement fonctionner sans abus dans l'accomplissement de ses tâches[100].

Lenoir qui utilise amplement les développements historiques pour justifier les actions des Dauphinois, et insiste sur le fait qu'on « doit

partir de ce qui est et non de ce qui peut être », ajoute aussi que toute action entreprise devait être en fait ratifiée par l'« opinion ». Mais ces députés qui parlent de l'opinion publique — une petite minorité tout au plus — ont des conceptions fort différentes de sa signification et de la manière dont on peut la déterminer. Pour certains, ce n'est rien de plus que les mouvements d'humeur et les passions des masses, qui, d'après Pétion, sont pleines de préjugés, facilement manipulables, et dans l'ensemble peu fiables : « L'opinion publique ne peut point servir de rempart à la liberté. » Pour d'autres, elle semble représenter une sorte de commun dénominateur de la volonté populaire, identifiable de manière empirique et pratique au cours des élections des États généraux et des débats qui y auront lieu ultérieurement : « l'opinion publique se formera dans le sein » de diverses assemblées[101]. Pour d'autres encore, l'opinion publique est ce que les gens *devraient* désirer, s'ils avaient conscience de ce qu'est le bien pour eux, une conception très proche de la notion de « volonté générale » chez Rousseau. Volney, Pétion, Target, Thouret et Malouet se réfèrent tous à ce dernier concept, même s'ils diffèrent beaucoup sur l'interprétation qu'ils en donnent. Pour Volney et Pétion, il faut clairement une sorte de référendum ou d'appel au peuple, qui, seul, pourrait légitimer les décisions des États généraux. Pour Target, Thouret et Malouet, toutefois, la volonté générale devait être apparemment définie au sommet de l'État, par l'Assemblée, sinon par le roi lui-même. Dans l'esprit de Malouet, par contre, cette volonté générale, « la véritable souveraine puissance », dépend étroitement de la tradition historique et de la coutume, « des principes consacrés par le temps »[102].

En somme, dans les textes prérévolutionnaires des futurs députés du tiers état, on trouve de nombreuses ambiguïtés, des contradictions, des incertitudes et de nombreux raisonnements non ordonnés. Tous les auteurs sans exception semblent s'attendre à des changements importants et tous croient à la possibilité de tels changements. Mais leurs écrits sont tout autant annonciateurs de réformes lentes et prudentes que d'une mutation révolutionnaire, et, en fait, aucun des auteurs n'a imaginé toute l'étendue des changements que les futurs décrets allaient instaurer. Les points de vue diffèrent considérablement, tant sur la manière dont devraient être mises en œuvre de telles transformations que sur la nature même des transformations à accomplir. Bien que certains d'entre eux paraissent croire que la France pourrait être totalement reconstruite de fond en comble sur les fondements de la raison et de la philosophie, la plupart supposent

que toute réforme doit être liée d'une manière ou d'une autre à l'histoire et aux coutumes du royaume, et plusieurs adressent une claire mise en garde contre tout « esprit de système » qui couperait la France de son passé et de ses traditions[103]. Il n'y a pas de ligne commune dans l'argumentation, il n'y a pas de consensus ni de « discours prévisibles », et tout se passe comme si chacun cherche encore à décrypter le sens d'un monde en pleine transformation et à improviser de nouveaux modèles pour l'extraordinaire série d'événements qu'ils vont avoir à affronter.

L'opinion de la noblesse à la veille des Etats généraux

Il est malheureusement nettement plus difficile de discerner les attitudes et les modes de pensée des futurs députés de la noblesse. En dehors du petit groupe visible de libéraux parisiens, la grande majorité des futurs députés de la noblesse, tant à Paris qu'en province, ne nous ont guère laissé de traces écrites de leurs positions avant leur voyage à Versailles. Même leurs contemporains ont remarqué cette indigence d'écrits, et certains l'ont attribuée à un sentiment de satisfaction généralement partagé dans la noblesse et à la confiance en un ordre des choses qui n'avait nullement besoin d'être changé, ni défendu. Toutefois, le seigneur normand et futur député Achard de Bonvouloir, pense qu'il s'agit d'une question d'instruction et de culture. Avec sa formation d'officier de cavalerie, Achard, on l'a vu, regrette amèrement que lui et tant de ses pairs n'aient pas une maîtrise suffisante de la langue pour se mesurer aux hommes du tiers. Face à la logique et à la rhétorique remarquables d'un Target ou d'un Thouret, les nobles ne peuvent que rester silencieux — même si leur cause est juste. « Ces gens ont des plumes séduisantes ; et nous ne disons mot. Dans tout ce qui a paru, pas un mot pour la noblesse[104]. »

Si nous n'avons pu retrouver qu'une poignée de brochures écrites par les futurs députés du deuxième ordre, il est évident que l'aristocratie, tout comme le tiers, a tout un éventail d'opinions. Les idées des nobles « patriotes » de la Société des Trente sont en général perçues comme étant très proches du programme des patriotes du tiers : doublement du tiers et vote par tête ; élargissement et garantie des libertés fondamentales, élaboration ou reformulation d'une constitution. Mais les libéraux ne sont pas unanimes sur l'ensemble de ce programme, même au sein de la Société des Trente. Le duc de Luynes, par exemple, écrit une longue histoire des Etats généraux en

France, fortement influencée par Boulainvilliers, et dans laquelle on ne trouve pratiquement pas trace de la langue des Lumières. Comme de nombreux cahiers de la noblesse, il s'intéresse avant tout au despotisme ministériel, tout en défendant les droits héréditaires des nobles. De même évite-t-il soigneusement de prendre position sur la question du vote aux Etats généraux[105]. En dehors de la mouvance des Trente, les opinions des nobles, comparées à celles du tiers, se placent très nettement à l'extrémité conservatrice de l'éventail politique. L'analyse des écrits de trois représentants de la noblesse — le marquis de Montesquiou, le baron de Luppé et Achard de Bonvouloir — illustre à la fois la diversité et les tendances générales qui composent le second ordre.

Franc-maçon et membre de l'Académie française, le marquis de Montesquiou se serait indiscutablement décrit comme un modéré. Avec toute l'assurance et la rhétorique propres aux Lumières, il est convaincu que le « progrès de la lumière » et l'« esprit philosophique » ont largement balayé les différences entre les nobles et les hommes du tiers « dans les regards de la société ». Tout dépend, ou du moins devrait dépendre, du mérite et des « qualités personnelles ». Comme la plupart des auteurs du tiers, le marquis a bien peu de choses à dire sur le programme particulier des Etats généraux. Il adopte les objectifs libéraux d'une juste répartition de l'impôt et du doublement du tiers, mais reste très vague sur la question de l'autorité ultime et suggère que les décisions fondamentales devraient être du domaine du roi, qui garde à cœur les intérêts de tous. Il se sent toutefois profondément concerné par les autres représentants de son ordre moins éclairés, ceux qui « honorent d'un respect superstitieux l'absurdité même, dès qu'elle est antique ». C'est peut-être face à la réaction de tant de ses pairs qu'il se montre en faveur du vote par tête uniquement sur les questions fiscales et garde le vote par ordre pour toute question de « législation » — position qui paraît curieusement contradictoire avec le reste de ses arguments. Une telle proposition aurait certainement été rejetée par tous les auteurs de brochures du tiers sans exception[106].

Le baron de Luppé, mousquetaire à la retraite vivant à Auch, s'est montré actif au cours de la période prérévolutionnaire en tant que membre de la commission intermédiaire pour l'assemblée provinciale de la région. Dans sa brochure du début 1789, il fait souvent référence aux textes des Lumières, y compris *Le Contrat social* de Rousseau et *L'Esprit des lois* de Montesquieu. En fin de compte, toutefois, il se range sans ambiguïté aux côtés de ce dernier. Les Etats généraux

sont décrits comme « un corps intermédiaire » nécessaire, un rempart qui protège la liberté des dangers du despotisme monarchique, d'une part, et de l'anarchie démocratique de l'autre. Mais ce corps ne peut garder son indépendance, selon lui, qu'à la seule condition que les trois ordres débattent et votent séparément sur toutes les questions. Il semble en être venu à cette position en partie par réaction aux innombrables pamphlets déversés par la presse patriote. Leur audace toujours plus grande le scandalise et il est terrorisé par leur abondance « d'idées métaphysiques et de sophismes » : « cette effervescence générale, cette déraison publique ». Alors qu'il approuve les premières revendications du tiers sur une juste répartition de l'impôt, il lui semble que ses représentants ont à présent des prétentions sans limite, et qu'ils exigent même « des honneurs, des emplois, des dignités » qui reviennent traditionnellement à la seule noblesse. Aux yeux de Luppé, de telles revendications doivent être combattues à tout prix : « la confusion des rangs entraîna toujours la chute des empires »[107].

Achard de Bonvouloir témoigne lui aussi d'une inquiétude grandissante face aux ambitions du tiers. Mais le gentilhomme normand se montre encore plus déterminé dans sa résistance aux changements. Il rejette totalement Montesquieu, fustige les nobles qui déclareraient leur indépendance en s'élevant contre la monarchie et qui perdent ainsi de vue le fait que « la noblesse n'a que le trône pour appui » contre les prétentions des classes inférieures. Comme le baron de Luppé, il tremble devant les revendications du tiers : « L'univers entier paraît en convulsion. » Sa colère est particulièrement vive lorsqu'il s'attaque aux privilèges symboliques des nobles : « Le tiers en veut plus à nos épées qu'à notre bourse... Ces messieurs veulent chasser, pêcher, porter l'épée et même nos droits honorifiques. » Pour Achard, la seule solution tient dans une intransigeance totale. Pas de doublement du tiers, pas de vote par tête, pas d'égalité devant l'impôt. Si l'on cède à l'une de ses revendications, il en présentera d'autres : « Leurs prétentions n'ont plus de bornes »[108]. Malgré leurs différences à la veille de la Révolution, Achard et Luppé vont bientôt siéger l'un à côté de l'autre, à l'extrême droite de l'Assemblée constituante.

Il n'est pas facile, à partir d'un échantillon aussi réduit, de savoir lequel de nos trois témoins est le plus représentatif de l'opinion des nobles à la veille des Etats généraux — la relative modération de Montesquiou, ou l'intransigeance réactionnaire de Luppé et d'Achard. Pourtant, si l'on en juge par les discours des futurs députés du second ordre prononcés au cours de la cérémonie d'ouverture des

assemblées électorales de bailliage, les craintes de la noblesse et sa résistance accrue ne cessent de se développer. Tous les orateurs nobles se sentent directement menacés par les positions du tiers, ou pensent qu'un grand nombre de leurs pairs ont conscience de l'existence de telles menaces. Le marquis d'Estourmel croit que les droits des nobles, honorifiques ou autres, sont l'objet d'attaques et doivent être défendus. Le marquis de Monspey paraît approuver et se trouve dans l'obligation de défendre la séparation des ordres et l'existence de la noblesse comme composante inhérente de la constitution même du royaume. Ni le comte de La Touche, ni le marquis de Gouy d'Arsy — tous deux libéraux qui vont bientôt collaborer avec les patriotes à l'Assemblée nationale — semblent penser que de telles craintes sont justifiées, mais ils sont conscients du fait qu'elles sont largement partagées, et ils essaient de les combattre dans leurs discours. La Touche espère qu'une fois que les nobles auront abandonné leurs privilèges fiscaux, la condition fondamentale de la noblesse ne sera pas remise en cause ; alors que Gouy d'Arsy demande à ses collègues si les députés du tiers sont vraiment prêts à abolir les privilèges qu'ils désirent ardemment eux-mêmes : « Peut-on croire qu'ils tentassent jamais de renverser des privilèges qui font le but de leur ambition ? » En fait, plusieurs auteurs du deuxième ordre pressent explicitement le tiers de travailler dans le cadre du système, plutôt que d'essayer de chercher de le détruire. « Laissez aux deux premiers ordres l'éclat des dignités, conseille Gleises de Lablanque, et ne vous enviez qu'en devenant dignes de vous y voir élevés un jour. » Et La Touche, convaincu que la notion de noblesse est inscrite « dans le cœur humain », essaie de calmer ses confrères de la noblesse, en anticipant les propos de Guizot : « Dans un royaume (...) où tout citoyen s'enrichit pour s'anoblir, comment la noblesse aurait-elle quelque chose à craindre ? »[109]. Mais il est clair qu'un grand nombre de nobles sont véritablement inquiets en 1789 ; et leur attitude défensive face à une telle peur va être un facteur critique dans l'évolution des événements révolutionnaires après mai. C'est précisément cette évolution que nous devons examiner dans le chapitre suivant.

DEUXIEME PARTIE

LES ORIGINES DE LA DYNAMIQUE REVOLUTIONNAIRE